**Déclaration préalable**

**au CTA du jeudi 16 janvier 2020**

Le CTA est réuni aujourd’hui pour étudier les moyens octroyés à notre académie en vue de la rentrée 2020.

Pour commencer, nous souhaitons aborder quelques sujets très problématiques.

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat général, pour le Sgen-CFDT, les E3C sont un des éléments inacceptables de la réforme du Bac : mal pensés, inadaptés, ils alourdissent la charge de travail de tous (personnels et élèves), génèrent du stress pour finalement n’avoir que peu d‘impact dans la scolarité, la poursuite d’études et même l’obtention du baccalauréat. Demander la suppression des E3C c’est pour le Sgen-CFDT revenir à la volonté originelle, partagée par tous, de simplifier le Bac et ses procédures. Or les modalités imposées des E3C (anonymisation, convocation des élèves, harmonisation…) produisent l’effet exactement inverse. Les collègues qui assistent et se voient contraints d’être acteurs d’une réforme qu’ils rejettent sont à cran tant les dysfonctionnements sont importants.

Sur la question de l’indemnité nous pointons l’incohérence qu’il y a à fixer une indemnité forfaitaire pour des groupes qui peuvent aller d’une dizaine d’élèves à 35. L’officialisation en comité de suivi national, d’une prime de 50 € « forfaitaires » par « groupe d’enseignement » dont on ne comprend pas dans les faits ce que cela signifie réellement (pour qui ? selon quelles modalités ? quand ? ) ne contribue toujours pas à apaiser les mécontentements. Il importe que le travail lié à l’organisation, la préparation et la correction des E3C soit reconnu par une indemnité pour tous les personnels concernés quel que soit leur métier. Les personnels ont besoin de connaître la date de mise en œuvre et le contour des indemnités. Nous attendons donc avec impatience les projets écrits du ministère sur ce dossier.

Concernant le 1er degré, nous prenons acte des réponses au questionnaire national en lien avec la direction d’école qui font apparaître la professionnalité spécifique des directrices et directeurs d’école. Nous affirmons d’emblée que le Sgen-CFDT ne pourra en aucun cas se satisfaire des seuls leviers que seraient le temps et l’indemnitaire. L’école de 2020 ne peut plus fonctionner dans le cadre réglementaire actuel. Les attentes exprimées dans l’enquête nationale témoignent que le statu quo n’est plus possible.

C’est le discours et l’analyse que tient le Sgen-CFDT depuis de nombreuses années, c’est pourquoi nous participerons aux prochaines rencontres avec la volonté forte de relayer ces attentes du terrain. En identifiant clairement les besoins et attendus professionnels, nous serons enfin en mesure de proposer des réponses rapides, concrètes et pertinentes en lien avec la réalité des écoles et des obligations professionnelles tant des directeurs et directrices que des enseignants. Il est nécessaire, selon nous, de donner aux équipes de terrain un véritable pouvoir d’agir ; cela passe pour le Sgen-CFDT par un nouveau cadre juridique de l’école.

D’autre part, concernant les AESH, il est demandé aux directeurs d’école (en tout cas sur certains PIAL) de prévénir le coordonnateur du PIAL pour que l’accompagnant dont l’élève serait absent puisse se rendre disponible auprès d’un autre élève dans une école ou établissement « voisin ». Outre le fait que cette demande va à l’encontre des consignes d’allègement du travail des directeurs.rices d’école, ce système est loin d’être respectueux des conditions de travail des AESH et des conditions d’accompagnement des élèves. Comment fournir un accompagnement efficace sans préparation ou connaissance du dossier de l’élève ? En outre, on demanderait aux collègues AESH de se déplacer alors même qu’aucune procédure n’est encore définie pour qu’ils puissent prétendre à des frais de déplacement. Comme nous vous l’avons indiqué en audience, notre consigne syndicale sera de ne pas se déplacer tant que la prise en charge des déplacements ne sera pas effective. Les AESH n’ont pas à payer le manque de prévoyance de notre ministère. Il est également demandé aux collègues AESH de noter les heures qu’ils effectueraient en sus de leurs heures d’accompagnement. Le Sgen-CFDT rappelle que la base de 41 semaines sur laquelle sont rémunérés les collègues depuis septembre a vocation à reconnaître le travail invisible ou non quantifié des AESH (autoformation, réunions d’équipes de suivi, conseils de classe ou d’école…) et qu’il est essentiel de faire confiance aux personnels. Par ailleurs, organiser leurs formations sur le temps des vacances scolaires serait inacceptable. Demander à des collègues, dont le salaire est bien insuffisant, de se déplacer (avec le coût que cela engendre), de devoir faire appel à une garde d’enfants (avec le coût que cela engendre) va à l’encontre d’une politique d’amélioration des conditions de travail des AESH dont se réclame le Ministère.

 Dernier sujet du jour important à nos yeux : Canopé.
Le Réseau Canopé est un acteur clé du service du numérique éducatif et produit des ressources pour accompagner les politiques ministérielles. Aujourd’hui menacé de démantèlement, de coupes budgétaires et de suppressions de postes brutales, le Sgen-CFDT s’oppose à ce démantèlement !

La DGESCO annonce que le chantier de transformation de Canopé commence en janvier 2020. Pourtant il n’y a pas de Contrat de Performance rédigé, la feuille de route repose encore sur plusieurs hypothèses, elle ne présente ni modèle économique, ni budget ou moyens dédiés. Dans ce dossier incertitudes et incohérences se multiplient : l’arrêt de l’édition imprimée, les immeubles vendus viennent d’être rénovés à grand frais…

Outre la rapidité des annonces individuelles, les personnels sont engagés depuis sept ans dans une restructuration en profondeur (la Refondation) qui a complètement bouleversé les organigrammes, les lieux, les métiers, les productions… Elle a porté ses fruits en termes de hausse d’activité et de réduction du déficit. Les personnels se sont adaptés, y compris dans un contexte de fusion territoriale en grandes régions. On assiste aujourd’hui à un nouveau virage, sur des pistes largement illisibles. Des métiers vont disparaître, des personnels doivent quitter l’établissement dès 2020. C’est très déstabilisant : colère et inquiétudes se multiplient d’autant que plusieurs collègues avaient été affectés à Canopé en poste adapté et qu’ils y avaient trouvé les bonnes conditions pour reprendre une activité sereinement. Quid de ces personnels qui se sont engagés dans des formations et des missions pour répondre aux attentes de Canopé ?

Le Sgen-CFDT exige un traitement sérieux du dossier, une véritable concertation avec les représentant.e.s des personnels, un schéma d’évolution construit, budgété, viable, et de la considération pour les personnels et leur travail.

Concernant l’étude des documents de travail, il va sans dire que la baisse significative des moyens tant dans le 1er degré que dans le 2nd degré nous laisse craindre le pire pour la rentrée à venir.

En effet, si les effectifs continuent de baisser dans le 1er degré, il va falloir absorber cette baisse en fermant des classes et ce d’autant plus qu’une partie des moyens sera dévolue à l’allègement des classes de GS. Pour le Sgen-CFDT, il serait inacceptable de gonfler les effectifs des classes des écoles qui ne bénéficieront pas de ces allègements ou encore des classes qui où qu’elles se trouvent n’en bénéficieront pas (TPS, MS, GS, CE2, CM1 et CM2). Par ailleurs, le P/E prévisionnel n’a plus lieu d’être fourni puisque les effectifs des GS, CP, CE1 qui seront allégés faussent toute projection sur cette base.

Quant au second degré, la pilule sera sans doute très difficile à faire avaler aux personnels qui sont déjà au plus mal en raison des réformes menées à marche forcée.

Les LGT et LP subissent une perte de 30 ETP alors même que leurs effectifs ne varient que très peu : -0,5 % d’élèves hors EREA. Les collèges, quant à eux, affichent - 0,3 % d’élèves mais perdent 30 ETP…. Au regard des ces chiffres, le seuil de 30 élèves par classe déjà instauré en milieu ordinaire va automatiquement augmenter, y-aura-t-il un jour une limite à ses effectifs pléthoriques ?

Alors que les collègues sont déjà au bord de l’implosion, on va charger encore davantage les classes en faisant fi de la dégradation des conditions d’exercice des collègues et des conditions d’apprentissage des élèves.

Le Sgen-CFDT Picardie a déposé un préavis de grève pour accompagner tous les collègues qui subiront les effets de ces moyens bien insuffisants.